

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 11 juillet 2011 à 20h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence du conseiller Normand Clermont.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy, délégué à la voirie – district #2
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au CLD – district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5

Absence motivée :

Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

FÊTE LÉGALE DU MOIS : 1^{er} juillet : Fête du Canada

ORDRE DU JOUR

- 1.- Nomination d'un conseiller pour présider la séance du conseil municipal
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du procès-verbal du 13 juin 2011
- 4.- Adoption des comptes à payer au 30 juin 2011

ADMINISTRATION

- 5.- Maire suppléant/nomination
- 6.- Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes/offre de service/acceptation
- 7.- Fédération des caisses Desjardins du Québec/cartes de crédit Entreprise VISA Desjardins/autorisation
- 8.- Bulletin municipal/soumission pour trois (3) parutions/adoption
- 9.- Convention de travail des employés cadres/autorisation de signature
- 10.- Beach Club/location du site de transbordement/autorisation

LOISIRS

- 11.- Modification à la liste des employés engagés pour la saison estivale 2011
- 12.- Adoption/règlement 383-04-11 modifiant le règlement 383-97 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet
- 13.- Club Octogone Adik Cheer All Stars/lave-auto/autorisation
- 14.- Club de boxe Parabellum/gala de boxe/prêt du gymnase
- 15.- Travaux de réaménagement des parcs Édouard-Champagne et Albert Cousineau/chalet/honoraires professionnels/mandat
- 16.- Club de patinage artistique de Saint-Eustache/protocole d'entente avec la Ville de Saint-Eustache/autorisation de signature
- 17.- Chevaliers de Colomb/épluchette de blé d'inde/réservation du parc Alphonse-Gravel/autorisation
- 18.- Travaux de réaménagement des parcs Édouard-Champagne et Albert-Cousineau/réfection de la piscine/certificat de réception provisoire/autorisation de paiement
- 19.- Travaux de réaménagement des parcs Édouard-Champagne et Albert-Cousineau/réfection de la piscine/honoraires professionnels/surveillance des travaux /autorisation de paiement

VOIRIE

- 20.- Travaux correctifs de drainage – 41^e et 42^e Avenue, 45^e et 46^e Rue/
honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de
paiement
- 21.- Travaux correctifs de drainage – 40^e Avenue (entre le boulevard Proulx et
le boulevard de la Chapelle)/honoraires professionnels/réalisation des
relevés topographiques et préparation des plans et devis/autorisation de
paiement
- 22.- Travaux correctifs de drainage – 55^e Avenue (entre la 38^e et la 39^e Rue)
- Domaine Loiseau/adoption de la soumission
- 23.- Travaux correctifs de drainage – 52^e Avenue (entre le boulevard Proulx
et la rue André-Soucy)/honoraires professionnels/ réalisation des relevés
topographiques et préparation des plans et devis /autorisation de paiement
- 24.- Travaux correctifs de drainage – 50^e Avenue (entre le boulevard Proulx
et l'extrémité nord)/mandat et demande d'autorisation au ministère du
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 25.- Travaux correctifs de drainage – 48^e Avenue (entre le boulevard Proulx
et le 201, 48^e ave)/mandat et demande d'autorisation au ministère du
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 26.- Travaux correctifs de drainage – 64^e Avenue (entre la 39^e Rue et la rue
André-Soucy)/mandat et demande d'autorisation au ministère du
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 27.- Remplacement de la conduite pluviale – Station de pompage 32^e Avenue/
mandat et demande d'autorisation au ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
- 28.- Réfection de la descente de bateaux/décompte progressif #3/autorisation de
paiement

SÉCURITÉ

- 29.- Avis de motion/règlement 380-39-11 modifiant le règlement 380-97
concernant la circulation et le stationnement
- 30.- Parole à l'auditoire
- 31.- Levée de la séance

11-07-127

NOMINATION D'UN CONSEILLER POUR PRÉSIDER CETTE SÉANCE DU
CONSEIL

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

DE nommer Monsieur Normand Clermont pour présider cette séance du
conseil.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

11-07-128

ADOPTION DE L' ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l' ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2011

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

11-07-129

QUE le procès-verbal du 13 juin 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

11-07-130

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2011

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 30 juin 2011 au montant de 148 680,70 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 juin 2011 au montant de 684 594,13 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

11-07-131

MAIRE SUPPLÉANT/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE Monsieur Serge Bédard, conseiller du district numéro 1, soit nommé maire suppléant pour une période de trois (3) mois, effective le 19 juillet 2011.

QUE Monsieur Serge Bédard, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en l'absence du maire.

DE nommer, Monsieur Serge Bédard, substitut du maire à la M.R.C. de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

11-07-132

CAISSE DESJARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/OFFRE DE SERVICE/ACCEPTATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 21 juin 2011 de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes, pour une durée de cinq (5) ans, incluant le renouvellement annuel, sans frais, des cartes de crédit Visa Desjardins.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, ladite offre de service.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC/CARTES DE
CRÉDIT ENTREPRISE VISA DESJARDINS/AUTORISATION

11-07-133 Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet présente à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la FCDQ »), une demande d'émission de cartes de crédit Entreprise VISA Desjardins ;

QUE si une telle demande est acceptée par la FCDQ, la Municipalité de Pointe-Calumet signe une Convention de services relative à l'émission de cartes de crédit Entreprise VISA Desjardins ;

QUE madame Linda Binette, directrice générale adjointe et trésorière est par les présentes, désignée comme administrateur principal du programme de cartes de crédit Entreprise VISA Desjardins et qu'en cette qualité elle est notamment autorisée à désigner les personnes aptes à l'assister dans la gestion des cartes affaires en ligne à titre d'administrateurs secondaires ;

QUE madame Linda Binette est par les présentes autorisée à signer pour la Municipalité de Pointe-Calumet et en son nom, tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-07-134 BULLETIN MUNICIPAL/SOUMISSION POUR TROIS (3) PARUTIONS/
ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ADOPTER la soumission de la firme Services graphiques Deux-Montagnes, pour la somme de 4 825 \$ plus taxes par parution et ce, pour l'impression, la conception et la distribution de trois (3) parutions du bulletin municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-07-135 CONVENTION DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES/AUTORISATION
DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention de travail des employés cadres pour les années 2011 à 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BEACH CLUB/LOCATION DU SITE DE TRANSBORDEMENT/
AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

11-07-136

D'AUTORISER la location au Beach Club, du site de transbordement situé sur la 38^e Rue, samedi le 16 juillet et dimanche le 14 août 2011 et ce, sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-07-137

MODIFICATION À LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ENGAGÉS
POUR LA SAISON ESTIVALE 2011

La Directrice générale, Mme Chantal Pilon, dépose au conseil une modification à la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2011, à savoir:

Employés étudiants et autres syndiqués

Assistante responsable aquatique, à
compter du 20 juin 2011 :

Anne-Marie Thériault, anciennement
surveillant/sauveteur

11-07-138

ADOPTION/RÈGLEMENT 383-04-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 383-97
CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le règlement numéro 383-04-11 modifiant le règlement 383-97 concernant la propriété, la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit adopté.

QUE l'avis public de ce règlement soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 383-04-11

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 383-97 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

ATTENDU QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté le 12 janvier 1998, le règlement numéro 383-97 concernant la propriété, la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 383-97 afin d'ajouter le chapitre « *Dispositions applicables aux stationnements des parcs* »;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT:

ARTICLE 1: Subséquemment à l'article 25, ajouter le chapitre *DISPOSITIONS APPLICABLES AUX STATIONNEMENTS DES PARCS* ainsi que l'article 26, au règlement numéro 383-97 et se lit comme suit :

Le stationnement est interdit aux terrains de tennis entre vingt-trois et sept heures du matin. Il est exclusivement réservé aux utilisateurs.

La municipalité autorise le service technique à placer et à maintenir en place, une signalisation indiquant l'interdiction de stationner indiquée au présent article.

À cette fin, il est loisible à tout agent de la paix du Service de police, à faire remorquer tout véhicule illégalement stationné, aux frais du propriétaire dudit véhicule.

ARTICLE 2 : Les articles 26 à 32 du règlement numéro 383-97 deviennent les articles 27 à 33.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

NORMAND CLERMONT, conseiller

CHANTAL PILON, directrice générale

11-07-139

CLUB OCTOGONE ADIK CHEER ALL STARS/LAVE-AUTO/
AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le Club Octogone Adik Cheer All Stars à utiliser le stationnement du Centre communautaire, le 24 juillet 2011 de 9h00 à 16h00, pour la tenue d'un lave-auto afin d'amasser des fonds pour poursuivre leurs activités.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

CLUB DE BOXE PARABELLUM DES BASSES-LAURENTIDES/GALA DE BOXE/PRÊT DU GYMNASÉ

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

11-07-140

D'AUTORISER le Club de Boxe Parabellum des Basses-Laurentides à utiliser le centre communautaire, le 19 novembre 2011, pour la tenue d'un gala de boxe olympique.

Il est entendu que l'organisme devra respecter la réglementation du centre communautaire, en limitant le nombre de personnes à 350.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

11-07-141

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS ÉDOUARD-CHAMPAGNE ET ALBERT-COUSINEAU/CHALET/HONORAIRES PROFESSIONNELS/ MANDAT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels d'architecture de la firme François Grenon, architecte, datée du 13 juin 2011, pour un montant forfaitaire de 7 300 \$ (dépenses et taxes en sus), pour l'étude conceptuelle, plan d'exécution et la surveillance des travaux de construction d'un chalet au parc Édouard-Champagne.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

11-07-142

VILLE DE SAINT-EUSTACHE/CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE/ PROTOCOLE D'ENTENTE/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Saint-Eustache, relativement à l'échange d'heures de glace aux fins des pratiques du patinage artistique et délègue au Club de patinage artistique de Saint-Eustache, la responsabilité d'organiser le patinage sur le territoire.

QUE la résolution 11-05-092, adoptée par le conseil le 9 mai 2011, soit rescindée et devienne de nul effet.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

11-07-143

LES CHEVALIERS DE COLOMB/ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE/ RÉSERVATION DU PARC ALPHONSE-GRAVEL/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, à utiliser le parc Alphonse-Gravel le 13 août 2011, pour leur épluchette de blé d'inde annuelle, ainsi que le prêt des effets nécessaires à cette activité, tels que décrits dans la lettre du 4 juillet 2011.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

11-07-144

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS ÉDOUARD-CHAMPAGNE ET ALBERT-COUSINEAU/RÉFECTION DE LA PISCINE/CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 32 911,66 \$ à la firme Les Entreprises Daniel Brûlé inc., lequel représente le certificat de réception provisoire pour les travaux de réfection de la piscine dans le cadre du réaménagement des parcs Édouard-Champagne et Albert-Cousineau.

La présente dépense est assumée par le règlement 440-10.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

11-07-145

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS ÉDOUARD-CHAMPAGNE ET ALBERT-COUSINEAU/RÉFECTION DE LA PISCINE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 007,62 \$ à la firme BPR-Triax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de la piscine dans le cadre du réaménagement des parcs Édouard-Champagne et Albert-Cousineau (facture # 14004293).

La présente dépense est assumée par le règlement 440-10.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

11-07-146

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 41^E ET 42^E AVENUE, 45^E ET 46^E RUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 6 393,93 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 41^e et 42^e Avenue, 45^e et 46^e Rue (facture # 1611).

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 40^E AVENUE (ENTRE LE BOULEVARD PROULX ET LE BOULEVARD DE LA CHAPELLE)/ HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/ AUTORISATION DE PAIEMENT

11-07-147

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 4 386,11 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 40^e Avenue (entre le boulevard Proulx et le boulevard de la Chapelle) (facture #1617).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-07-148

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 55^E AVENUE (ENTRE LA 38^E ET LA 39^E RUE - DOMAINE LOISEAU)/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 55^e Avenue (entre la 38^e et la 39^e Rue) – Domaine Loiseau;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

| | |
|---|---------------|
| 9161-4396 Québec Inc. | 254 622,37 \$ |
| Construction Cyvex Inc. | 310 271,89 \$ |
| Entreprises Charles Maisonneuve Ltée | 305 146,52 \$ |
| Entreprises VG Inc. | 349 499,12 \$ |
| Excavation Marc Villeneuve | 262 681,61 \$ |
| Les Constructions et Pavage Jeskar inc. | 396 991,88 \$ |
| Paysagistes S. Forget Inc. | 377 220,96 \$ |
| Poly Excavation Inc. | 369 311,81 \$ |

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme 9161-4396 Québec Inc. (les Entreprises Doménick-Sigouin Inc.) s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la soumission de la firme 9161-4396 Québec Inc., au montant de 254 622,37 \$ incluant les taxes, pour des travaux correctifs de drainage – 55^e Avenue (entre la 38^e et la 39^e Rue) –Domaine Loiseau, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-07-149

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 52^E AVENUE (ENTRE LE BOULEVARD PROULX ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/ HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/ AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

070

D'AUTORISER le paiement au montant de 4 898,78 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 52^e Avenue (entre le boulevard Proulx et la rue André-Soucy) (facture # 1622).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-07-150

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 50^E AVENUE (ENTRE LE BOULEVARD PROULX ET L'EXTRÉMITÉ NORD)/MANDAT ET DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 30 juin 2011 de la firme Projeco Ingénierie inc., pour la préparation des relevés, plans et devis, pour des travaux correctifs de drainage – 50^e Avenue (entre le boulevard Proulx et l'extrémité Nord), et pour un montant n'excédant pas 9 000 \$ (dépenses et taxes en sus).

D'ATTESTER QUE la firme Projeco Ingénierie inc. est autorisée, par le biais du mandat qui lui a été confié, à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 50^e Avenue (entre le boulevard Proulx et l'extrémité Nord).

D'ATTESTER QUE les travaux montrés aux plans et devis ne contreviennent pas à la réglementation municipale.

DE confirmer l'engagement de la municipalité, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme Projeco Ingénierie inc., quant à la conformité des travaux exécutés en relation avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-07-151

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 48^E AVENUE (ENTRE LE BOULEVARD PROULX ET LE #201, 48^E AVENUE)/MANDAT ET DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 30 juin 2011 de la firme Projeco Ingénierie inc., pour la préparation des relevés, plans et devis, pour des travaux correctifs de drainage – 48^e Avenue (entre le boulevard Proulx et le #201, 48^e Avenue), et pour un montant n'excédant pas 6 500 \$ (dépenses et taxes en sus).

D'ATTESTER QUE la firme Projeco Ingénierie inc. est autorisée, par le biais du mandat qui lui a été confié, à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 48^e Avenue (entre le boulevard Proulx et le #201, 48^e Avenue).

071

D'ATTESTER QUE les travaux montrés aux plans et devis ne contreviennent pas à la réglementation municipale.

DE confirmer l'engagement de la municipalité, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme Projeco Ingénierie inc., quant à la conformité des travaux exécutés en relation avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-07-152

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 64^E AVENUE (ENTRE LA 39^E RUE ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/MANDAT ET DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 30 juin 2011 de la firme Projeco Ingénierie inc., pour la préparation des relevés, plans et devis, pour des travaux correctifs de drainage – 64^e Avenue (entre la 39^e Rue et la rue André-Soucy), et pour un montant n'excédant pas 10 000 \$ (dépenses et taxes en sus).

D'ATTESTER QUE la firme Projeco Ingénierie inc. est autorisée, par le biais du mandat qui lui a été confié, à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 64^e Avenue (entre la 39^e Rue et la rue André-Soucy).

D'ATTESTER QUE les travaux montrés aux plans et devis ne contreviennent pas à la réglementation municipale.

DE confirmer l'engagement de la municipalité, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme Projeco Ingénierie inc., quant à la conformité des travaux exécutés en relation avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-07-153

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE D'ENTRÉE À LA STATION DE POMPAGE – 32^E AVENUE/MANDAT ET DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 30 juin 2011 de la firme Projeco Ingénierie inc., pour la préparation des relevés, plans et devis, pour des travaux de remplacement de la conduite pluviale d'entrée à la station de pompage – 32^e Avenue, et pour un montant n'excédant pas 4 500 \$ (dépenses et taxes en sus).

D'ATTESTER QUE la firme Projeco Ingénierie inc. est autorisée, par le biais du mandat qui lui a été confié, à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite pluviale d'entrée à la station de pompage – 32^e Avenue.

072

D'ATTESTER QUE les travaux montrés aux plans et devis ne contreviennent pas à la réglementation municipale.

DE confirmer l'engagement de la municipalité, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme Projeco Ingénierie inc., quant à la conformité des travaux exécutés en relation avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-07-154

RÉFECTION DE LA DESCENTE DE BATEAUX/CERTIFICAT DE PAIEMENT #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 199,33 \$ à la firme Construction Argozy, lequel représente le certificat de paiement #3, dans le cadre des travaux de réfection de la descente de bateaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-07-155

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 380-39-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Un avis de motion est donné par le conseiller Alexander Tomeo, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement modifiant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, afin d'amender l'annexe « T » en y ajoutant des zones de sécurité pour piétons.

PAROLE À L'AUDITOIRE

11-07-156

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'À 20h56, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NORMAND CLERMONT, conseiller

CHANTAL PILON, directrice générale